

# Réunion du Sous-comité de gouvernance

Vendredi 21 février 2025, à 12 h

Sur Teams

## Compte rendu de décisions

Membres sur Teams : A. Yeo (vice-présidente EC/BdP/BDPB)

Absences : N. Prier (président), M. Larcher, C. Hill, M. Hawco (volontaire)

Personnel sur Teams : J. George (avocate générale et directrice des Politiques), K. Khouri (avocat), F. Raposo (conseiller en GI-TI), J. Courty (agente de liaison avec les sections locales), S. Newman (adjointe administrative)

Absences du personnel : J. Hutt, conseiller principal du président, R. Beaulé (directeur général)

1. Ouverture de la réunion
  - La réunion est officiellement ouverte à 12 h 05. Le quorum n'est pas atteint. La Déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement n'est pas lue.
2. Adoption de l'ordre du jour

- Il est résolu de ne pas adopter l'ordre du jour du 21 février 2025, faute de quorum.
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2025.
- Il est résolu de ne pas approuver le procès-verbal du 17 janvier 2025, faute de quorum.
4. Formulaire de demande de création et de restructuration d'une section locale (Annie)
- A. Yeo partage le formulaire de demande de création d'une section locale.
  - Les membres qui n'appartiennent pas à une section locale et qui souhaitent créer leur propre section locale peuvent utiliser ce formulaire.
  - F. Raposo propose d'utiliser principalement Microsoft SharePoint puisque les membres et le personnel de l'ACEP ont déjà un compte Microsoft.
  - K. Khouri propose de créer une nouvelle version une fois que tous les commentaires auront été fournis et saisis.
  - A. Yeo recommande des volontaires pour occuper des postes vitaux dans les sections locales (trésorier·ière, président·e).
  - J. Courty fournit de l'information sur les réunions de consultation syndicale-patronale et les comités de santé et sécurité au travail.
  - F. Raposo mentionne que la restructuration touche tout le monde dans les deux sections locales, et pas seulement les membres touché·es par la restructuration.

- Ce nouveau document sert à documenter la volonté des volontaires d'assumer les responsabilités et les charges liées à la gestion d'une section locale.
- Une discussion s'ensuit sur les exigences minimales pour qu'une section locale soit considérée comme active, y compris la nécessité d'avoir un·e président·e ou un·e trésorier·ière, et la possibilité de considérer une section locale comme inactive même certain·es de ses membres sont actif·ives.
- J. Courty soulève la question de la définition des sections locales actives et inactives, quand elle ne compte qu'un·e seul·e délégué·e.

## 5. Cadre de règlements pour les sections locales de l'ACEP (Annie)

- A. Yeo suggère de se concentrer sur les statuts et les formulaires de restructuration des sections locales plutôt que sur le conseil exécutif de section locale.
- Elle examine un document contenant les commentaires de divers·es intervenant·es.
- Elle fait remarquer que le document n'a pas encore été revu par le Sous-comité de gouvernance ou l'équipe juridique et souhaite prendre son temps pour s'assurer qu'il est approprié et respectueux des statuts et règlements.
- A. Yeo demande une rétroaction sur certains articles du document, dont le point 1.1 sur la gouvernance et le point 2.5 sur la structure de direction des sections locales.
- J. George donne son avis sur diverses sections du document, notamment les articles 20 et 22.5, et suggère de clarifier la formulation afin d'éviter toute confusion.

6. Rapport sur l'état d'avancement des politiques

7. Clôture de la réunion

La séance est levée à 13 h 48.

Le compte rendu de décisions ci-dessus rend fidèlement compte de la réunion du Sous-comité de gouvernance qui s'est tenue le 21 février 2025.